Nro. 8.

BULLETIN DE LA CONFÉDÉRATION DU ROYAUME DE POLOGNE.

1812.

(*Cet écrit paroîtra tous les jours pendant tout le cours de la Confédération. On y insérera toutes les accessions et adresses qui auront été envoyées au Conseil général de la Confédération, tant de la part des personnes privées, que de la part des autorités du pays et autres assemblées; ainsi que tout ce qui peut avoir rapport à la Confédération établie par la Diète, le 28. Juin de l'année courante.*)

Fait à Varsovie, le 22. Juillet, 1812.

Parmi les accessions qne reçoit le Conseil général maintenant en grand nombre, l'adresse suivante d'uue Commune dans le Département de Cracovie, mérite à tous égards d'attirer l'attention générale.

„Le peuple polonois fut tonjours attaché au sol qu'il cultive. — Les nombreux ossemens que le soc rencontre au sein de cette terre, dont nous faisons sortir vos richesses, rappelent le sang que nous avons versé pour sa défense. Quels sacrifices pourroient donc nous arrêter à présent, que cette même terre est devenue pour nous une véritable patrie? Que notre libérateur voye combien nous savons apprécier le rang que sa sagesse nous a accordé. Nous prions la Confédération générale d'agréer notre adhésion à cet acte vraiment national, puisque c'est la nation entiere qui y prend part. Le sang de nos enfans coule déja pour le nom et l'intégrité de notre patrie; nous n'attendons

que votre signal, pour convertir en piques nos instrumens aratoires, et présenter un rempart insurmontable à celui qui tâcheroit de renverser le grand ouvrage que vous avez entrepris.”

Continuation des accessions envoyées au Conseil général.

1. l'accession de la Commune Zawady, dans le Département de Cracovie, district d'Olkusz, signée par le Maire, Joseph Taczyński, et 22 individus de la commune. 2. l'accession de la Commune Donoszy, signée par Adam Baciecki suppléant du Maire et par 26. citoyens de la dite Commune. 3. de la commune Delechowic, signée par Joachim Bieszyński, suppléant du Maire et 21. citoyens de la même commune. 4. de la commune Slonowiec, signée par Valentin Gryglewski, suppléant du Maire, et par 16 individus de la commune 5. de la commune Chmielowa, signée par Stanislas Lazarkiewicz suppléant du Maire, et par 11 individus de la commune. 6. de la commune Zamość, signée par François Niedzwiedzki suppléant du maire, et 11 individus de la commune. 7. de la commune Chruszczyn, signée par Augustin Gurski suppléant du maire, et 7 individus de la commune. 8. de la commune Gorzowo, signée par Michel Radosz suppléant du maire, et par 8 individus de la commune. 9. de la commune Wechadlowo. signée par Michel Lachiński Suppl. du maire, et par 6 individus de la commune. 10. de la commune Magorzany, signée par J. Miroszewski S. du M. et par 19 individus de la commune. 11. de la commune Babin, signée par A. Lisicki maire, et par 47 individus. 12. l'accession du suppléant du maire, des conseillers communaux et des citoyens de la commune de Topol. 13. du suppléant du maire, des conseillers communaux et des citoyens de la commune Jakubowice. 14. du maire avec le conseil communal et les citoyens de la commune Drozeiowice. 15. du S. du M. avec les conseillers et les habitans de la commune Dobiany. 16. du S. du M. avec les conseillers et les habitans de la commune Kaczanowo. 17. des citoyens de la commune Slawiczyn. 18. des citoyens de la commune Szkoreczow. 19. du maire, des conseillers communaux et des citoyens de la commune Wielki Kazimierz. 20. du S. du M. des conseillers communaux et des citoyens de la commune de Koloski. 21. du S. du M. des conseillers communaux et des citoyens de la commune Kobylnik.

L'une des communes ci-dessus mentionées a envoyé l'adresse suivante:

„La sagesse de Napoléon le Grand nous a appelés à l'exercice des droits civils; c'est à nous à nous en montrer dignes. La patrie ne regrettera point d'avoir associé à la cause commune, la plus nombreuse classe de ses enfans. Nous avons su cultiver cette terre à la sueur de nos fronts, nous saurons répandre notre sang pour sa défense. Nous nous empressons de déposer ces voeux devant vous, illustres citoyens! à la tête de qui nous voyons avec joie un Chef si respectable déja dans la Diéte mémorable de 1791. Il a acquis des droits à notre éternelle reconnoissance, en nous préparant à ce bienfait, que nous devons aujourd'hui au Grand Napoléon."

„Nous prions la Confédération générale de porter aux pieds du Trône de ce Monarque, l'hommage de notre reconnoissance sans bornes, et de cet amour de notre patrie, qui nous porte à faire tous les sacrifices qu'elle demande, et à prouver par là que nous méritons la protection de notre libérateur."

Les accessions suivantes ont encore été, entre autres, envoyées au Conseil de la Confédération — 1. l'accession de M. Kuczyński, citoyen du Département de Siedlce, ayant son domicile dans le district de Losice. 2. d'Alexandre Oppelta, curé de l'oratoire de St. Roch, dans la ville Zacina, près de Posen; 4 d'A. Lipiński, Curé de l'église de St. Albert, à Posen, avec 3 vicaires. 5. du Chapitre de l'église Cathédrale de Posen, signée par Léon Miaskowski Curé de l'église cathédrale, et par toute l'assemblée du Chapitre avec les vicaires. 6. du maire de la ville de Płońsk, avec les citoyens de la dite ville, au nombre de 98. personnes. 7. de M. Théodore Dębowski Conseiller de la Prefecture du Département de Varsovie. 8. du Conseil du district de Pilica, signée par M. T. Łecki Président, et par 7 membres du dit Conseil. 9. d'A. Czopski Inspecteur, avec 8 employés au magasin du sel, à Podgórze. 10. d'J. Zarębski, Sous-Préfet du district de Zamość, avec les employés et les citoyens du même district, au nombre de 68 personnes. 11. des employés à la Douane à Wyszogrod. 12. du sup-

pléant du maire, et des échevins de la ville du district de Wyszogrod, signée par M. Koterski Président du Conseil, avec les membres du dit conseil et autres citoyens, au nombre de 71 personnes; 14. de la synagogue de Konin; 15. de M. Piwnicki, Conseiller de la Préfecture du Département de Plock; 16. de M. Joseph Modzelewski, Sous-Préfet du district de Wyszogrod, avec les employés du district, au nombre de 19 personnes; 17. du conseil municipal et des citoyens de la ville de Władysławow; 18. de la synagogue de la même ville; 19. du maire, du Conseil municipal et des échevins de la ville de Konin; 20. de plusieurs citoyens du district; 21. du Conseil du district de Konin; 22. du maire, du Conseil municipal et des échevins de la ville de Bielan, dans le dist. de Brzeziny; 23. du maire, du Conseil municipal et des échevins de la ville Stryków; 24. du maire, et des échevins de la ville Sobota; 25. du Conseil du dist. 26. Des employés et des citoyens du district de Brzezina signée par le Sous-préfet, D. Trzciński, et un nombre considérable de citoyens. 26. Du Conseil municipal de la ville de Płońsk. 28. Du jugement de paix du district de Lipina. 29. Des citoyens de la ville Skierniewice. 30. Du Conseil municipal ainsi que des ecclésiastiques, des professeurs et des citoyens de la ville Międzyrzec. 31. Du Conseil du district de Szroda. 32. Du maire et du Conseil municipal de la ville de Szroda. 33. Du maire et du Conseil municipal de la ville Nowemiasto. 34. Du Sous-préfet du distrct de Staszów, avec les employés de son bureau. 35. Du Sous-préfet du district de Kozienice, avec les employés. 36. Du maire et des échevins de la ville de Szamotuły. 37. Du Sous-préfet et des employés du district de Miedzyrzec. 38. Du maire et du Conseil municipal de la ville de Szaromyśl. 39. Du Chapitre de la Collégiale de Ste. Marie Magdelaine, à Posen. 40. D'A. Frankowski Major de la Cavalerie Nationale. 41. De S. Mycielski. 42. Du Doyenné de Kostrzyn, dans le diocèse de Posen. 43. Des communes de Prasnysz, de Pniewo Wielkie, de Bogały, de Mchowko, de Zbików, d'Antosów, de Dębina, de Milewo, de Gawo, de Kraśnik. 44. Du Sous-préfet et des employés du district de Wągrowiec. 45. Du Conseil de la ville Szamotuły. 46. Du Conseil municipal, ainsi que du maire et des échevins de la ville de Rogożno. 47. Du Sous-pré-

let et des employés du district de Srzoda. 48. De J. Seudyx citoyen de la ville de Posen. 49. Du maire, des conseillers et des citoyens de la ville Mieściska. 50. De F. Szaniawski. 51. Du Tribunal civil de 1ere. Instance du Département de Łomża, signée par M. Bobiński Président, et de 34. tant membres qu'employés et avocats près du Tribunal. 52. Du chapitre de la métropole de Gniezno. 53. Des officiers, des professeurs, des employés et des éleves de l'école d'Artillerie et du Génie de Varsovie. 54. Des officiers du Génie de l'armée Polonaise, consistans dans la forteresse de Modlin. 55. Du Sous-préfet et des employés de la ville de Marienpol. 56. Du suppléant du Sous-prefet et des employés de la ville d'Ostrołęka. 57. Du Sous-préfet et des employés du district de Pułtusk. 58. De M. Biegański Général de Brigade du 1er. arrondissement militaire, avec l'état-Major de la place de Varsovie. 59. de M. D. Mikorski. 60. De M. A. d'Opole Bronikowski. 61. De M. V. Kotowski Chambellan de S. M. le Roi, Chevalier de l'ordre de St. Stanislas. 62. Du Sous-préfet et des employés du distrit de Sandomir. 63. Du suppléant du Sous-préfet, et des employés du district de Szydłowiec. 64. Du Sous-préfet, des employés et des citoyens du district de Dombrowa, au nombre de 40. personnes. 65 Du Sous-préfet et des employés du district de Gniezno. 66. Du Sous-préfet du district de Mława, avec les employés et citoyens du même district. 67. 110. personnes qui ont signé dans les adhésions de la Couronne, depuis le 9. jusqu'au 16. de mois courant, l'acéssion de la Confédération.

Le Chapitre de la collégiale d'Opatów s'exprime ainsi:

„Tous les membres du Chapitre de la collégiale d'Opatów sont pénétrés d'une vive joie, en reconoissant leur ancienne patrie, dans cette nouvelle Pologne qui vient de renaître. — La pologne existe; ainsi l'a voulu la volonté suprême des cieux, et la nation réunie dans ses représentans, épanche ses sentimens trop long tems comprimés, en proclamant le nom chéri de la patrie. Nous sommes donc aussi polonois! et les autels du dieu de nos ancêtres, recevront les mêmes offrandes, qu'y déposoit autrefois un peuple confiant dans le Seigneur, qu'il avoit choisi pour être le rempart du christianisme. Béni soit à

jamais Napoléon le le Grand, ce régénérateur d'une nation anéantie, qui veut la rétablir dans toute son ancienne splendeur, en lui rendant ses antiques limites. Notre reconnoissance ne cessera de porter à l'être suprême, nos voeux pour son bonheur."

„Reconnoisant l'acte de la Confédération, pour légtime et sacré, dans toute son étendue, nous promettons de travailler avec le plus grand zèle civique et religieux, à son soutien, et à repandre l'esprit dont il nous anime, entre les habitans de Pologne." — Le 8 Juillet, 1812.

(suivent les signatures.)

Le Rectur et les professeurs des écoles luthériennes de Varsovie, expriment ainsi leurs sentimens.

„Le Recteur des écoles luthériennes de Varsovie pénétré de l'amour de la patrie et de la sainteté de sa cause, partageant avec tous ses compatriotes, la plus vive ardeur et le desir le plus sincère de travailler au bien de la patrie renaissante, autant que ses moyens le permettent, accede avec les professeurs des dites écoles, à la Confédération de Pologne."

Fait à Varsovie, le 15. Juillet, 1812.

(Signé) l'Abbé Charles Lauber, R. des E L. de V.
et 5. professeurs.

Les professeurs et éleves des écoles primaires de Sandomir ont envoyé l'adresse suivante.

„Les soussignés professeurs et éleves des écoles primaires de Sandomir, ayant appris que la nation s'étoit réunie en une Confédération génerale, pour

atteindre le but sacré du recouvrement de la Pologne, pénétrés d'une vive joie, prient le conseil général de la Confédération, de les admettre à cet acte solemnel, comme des enfans fidèles et soumis aux ordres de leur mere commune."

(Signé) U. Kobelzewski R. 5. proffesseurs, et 30. éleves.

M. Pierre Gostkowski, Nonce du district de Pilica, s'est adressé en ces termes, au Conseil général.

„Empêché par une longue maladie, de me rendre au lieu où, de concert avec mes collegues, j'aurais pu travailler au bien être de la patrie, je me hâte de profiter de la permission donnée par l'acte auguste de la Confédération, d'y accéder par écrit, et j'y accède avec un doux sentiment de joie. En remettant mon adhésion au Conseil général, je déclare que je suis prêt à tout sacrifier pour atteindre au but proposé, et que je remplirai saintement toutes les volontés du Conseil, et tâcherai de propager l'esprit de concorde et de patriotisme."

Fait à Varsovie le 9. Juillet, 1812.

(Signr) P. Gostkowski, N. du D. de P. dans le Dépt. de Cracovie.

pour Copie conforme,
Skarbek.